

Note d'allocution

Miser sur l'effort commun et gagner en souplesse

Conférence de presse du 8 mai 2024

Monsieur le Conseiller fédéral,
Mesdames et Messieurs,

Le conseiller fédéral Beat Jans parle d'objectifs ambitieux. Saint Thomas d'Aquin aurait dit :

« Pour les miracles, il faut prier ; pour les changements, il faut travailler. »

Je peux vous assurer que les cantons ne misent pas sur la prière. Ils travaillent d'arrache-pied pour qu'un plus grand nombre de bénéficiaires du statut S, mais aussi de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire, puissent trouver un emploi en Suisse et ne plus dépendre de l'aide sociale.

Je suis, moi aussi, convaincu que **tout le monde doit y mettre du sien** pour parvenir à cet objectif ambitieux d'un taux d'activité de 40 % d'ici à la fin de l'année.

Ce n'est pas un secret : les cantons n'ont pas vraiment apprécié, l'automne dernier, que le Conseil fédéral annonce cet objectif de 40 % sans les avoir entendus, et l'adosse à la prolongation du programme S. Serait-ce à dire que la faute en revient aux cantons si le taux d'activité des bénéficiaires du statut S n'augmente pas plus rapidement ?

À cette époque, le conseiller fédéral Beat Jans était encore « des nôtres » ; je suis persuadé, Beat, que tu as eu au gouvernement de Bâle-Ville des discussions sur cette décision aussi vives que celles que nous avons eues à Berne.

Mais cela appartient au passé. Nous sommes ici aujourd'hui ensemble et d'accord sur une chose : nous ne pourrions atteindre cet objectif qu'en travaillant main dans la main. Le taux d'activité n'est pas l'indicateur de performance des cantons ! Il est l'indicateur de l'engagement de toutes les parties prenantes, en particulier de celui des personnes à protéger.

Les efforts de l'État en matière d'encouragement seront vains si les personnes à protéger ne font pas elles-mêmes l'effort de trouver un emploi, si les employeurs ne leur donnent pas une chance ou si le placement ne fonctionne pas et qu'il n'y a pas de poste approprié.

D'où la nécessité d'un effort commun. Nous devons également toutes et tous faire preuve de **davantage de souplesse**. De quoi s'agit-il ?

Quatre points sont déterminants aux yeux des cantons :

- (1.) renforcer l'encouragement linguistique (comment s'intégrer sur le marché du travail si les connaissances linguistiques sont lacunaires ?),
- (2.) mieux reconnaître, et plus rapidement, les compétences (les compétences sur le papier ne reflètent pas forcément les compétences réelles de la personne concernée),
- (3.) rallier les entreprises à notre cause,
- (4.) jouer franc jeu avec les personnes à protéger.

Voici ce que je dirais sur chacun de ces points :

Sur le premier : la langue est le sésame pour l'intégration sur le marché du travail. Le programme S ne nous a rien appris de nouveau. Une bonne partie des fonds des programmes d'intégration cantonaux part dans l'encouragement linguistique. Néanmoins, le cas des Ukrainiennes et Ukrainiens a de nouveau clairement montré l'importance des connaissances linguistiques, même avec un très bon niveau de formation. Les cours de langue proposés dans nombre de cantons, villes et communes

sont de qualité, voire d'excellente qualité : j'estime à environ 30 000 le nombre de bénéficiaires du statut S qui, à ce jour, ont suivi un cours de langue, avec plus ou moins d'engagement personnel.

Ceci étant, nous pouvons et devons faire mieux. À nous de veiller à ce que les bénéficiaires du statut S puissent suivre plus de cours de langue d'un niveau supérieur et apprendre encore mieux les langues parlées dans notre pays – un point crucial selon les milieux économiques. L'idéal serait qu'ils puissent, dès qu'ils ont atteint un certain niveau, coupler leurs connaissances linguistiques à une activité professionnelle. Je souhaiterais qu'un plus grand nombre d'employeurs (car il y en a déjà !) donnent leur chance aux personnes cherchant refuge en Suisse, même si elles ne maîtrisent pas encore nos langues nationales. À supposer évidemment que l'on ait les postes qui s'y prêtent.

Deuxième point : nous devons fournir un effort pour la **reconnaissance des qualifications**. Je ne parle pas uniquement de la reconnaissance des diplômes, même s'ils sont importants. Mais comme je l'ai dit plus haut : le diplôme est une chose, ce que ces personnes amènent véritablement en est une autre. Nous devons nous appuyer sur les compétences dont elles justifient à leur arrivée chez nous. Le seul moyen d'y parvenir est de nous asseoir avec elles et de vérifier quelles expériences peuvent être mises à profit en Suisse. Là aussi, nous devons faire preuve de souplesse : le canton de Berne a par exemple décidé de préparer les enseignants titulaires d'un diplôme étranger à travailler dans nos écoles primaires en leur proposant une nouvelle formation CAS. Il faut suivre la même voie pour d'autres professions et faciliter la transition entre formation initiale ou continue et pratique professionnelle. Le canton de Berne organisera prochainement des cours d'initiation dans le secteur des soins et pour les professions techniques. La marge de manœuvre des cantons est limitée, l'impact ne s'inscrit pas dans le court terme.

J'en viens au **troisième point** : comme je l'ai dit d'entrée, **sans les milieux économiques, nos efforts seront vains**. Les entreprises attribuent les postes vacants aux personnes qui sont déjà en Suisse et les personnes qui ont fui leur pays font indéniablement partie du potentiel de main-d'œuvre nationale ; je suis tout à fait d'accord avec

le conseiller fédéral Beat Jans. Cependant, ne nous faisons pas d'illusions : les former et les initier peut s'avérer très compliqué et coûteux. C'est la raison pour laquelle nous avons créé par le passé des dispositifs de soutien aux entreprises, à l'instar des aides financières à l'intégration professionnelle : les entreprises qui engagent, aux conditions de travail ordinaires, des personnes en quête de protection ayant besoin d'une initiation spéciale, touchent des aides financières pendant une période limitée dans le temps.

Quatrième point sur lequel nous aurions dû être plus clairs dès le début : nous devons **communiquer sans la moindre ambiguïté** aux bénéficiaires du statut S qu'ils doivent tout faire pour sortir de l'aide sociale et gagner en autonomie financière. L'intégration ne fonctionne pas « à la carte ». On ne peut pas dire « j'aimerais » ou « je voudrais ». Au contraire, il faut se demander comment accéder rapidement à un emploi et quels secteurs peuvent avoir besoin de moi. Avoir un travail n'est pas seulement synonyme d'indépendance économique, c'est aussi trouver sa place dans la société et développer un sentiment d'appartenance.

J'en arrive à la conclusion : si nous parvenons à unir nos efforts et à gagner en souplesse, le taux d'activité des personnes en quête de protection augmentera sensiblement. Reste à savoir si à la fin de l'année nous aurons atteint l'objectif des 40 %. Dans le cas contraire, il faudra se garder de rejeter la faute sur les cantons : seuls des efforts conjugués nous permettront de trouver des solutions pérennes.

Je suis très critique quant au mandat d'examen du Conseil fédéral concernant l'introduction d'un système de bonus-malus. J'ai été fort surpris de l'apprendre tout à l'heure du conseiller fédéral Beat Jans. Lui comme moi avons rappelé que le succès de l'insertion professionnelle dépend de nombreux facteurs et que les cantons n'ont pas toutes les cartes en main.

Le succès d'un canton dans l'encouragement de l'intégration dépend essentiellement de sa situation économique, de son bassin d'emploi et des secteurs en tension. Une réalité qu'on ne saurait ignorer, quand bien même les professionnels de l'intégration redoubleraient d'effort.

J'envisage cependant ce mandat avec sérénité, car nous avons fait exactement la même chose, il y a quelques années, lorsque nous avons développé l'agenda intégration avec les services fédéraux concernés. Le résultat était évident : le forfait global comporte déjà un système de bonus-malus qui repose entre autres sur le taux d'activité national et cantonal. Autrement dit, un canton qui affiche un taux d'activité de personnes en quête de protection supérieur à la moyenne nationale est récompensé. Dans le cas contraire, il est pénalisé. L'examen effectué à l'époque a montré que le système porte ses fruits. Son extension entraînerait des distorsions que personne ne souhaite, comme l'avaient relevé la Confédération et les cantons.

Rien ne justifie de renforcer le malus et de l'étendre à l'intégration ; ce serait même contre-productif. En effet, un canton n'en fera pas plus même si la Confédération réduit son soutien, c'est ridicule ! On peut évidemment envisager cette solution, mais personnellement j'aurais préféré investir dans le soutien aux personnes en quête de protection et non dans la paperasserie.

Les cantons sont prêts à fournir leur contribution. Nous nous sommes engagés par le passé dans le cadre de l'agenda intégration. Dans le canton de Berne, les chiffres de l'insertion professionnelle des réfugiés et des personnes admises provisoirement arrivés en Suisse ces trois dernières années sont la preuve que d'énormes progrès ont été effectués. Nous parvenons à les placer sur le marché du travail beaucoup plus rapidement qu'auparavant. Nous sommes confiants et entendons continuer dans cette voie. À noter cependant que la tâche des cantons ne se limite pas à l'intégration. Nous devons héberger, encadrer et scolariser les personnes en quête de protection, d'entente avec les communes. Il ne faut pas l'oublier.